L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 28 MAI 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 28 mai.

La malle du nord ne nous est pas parvenue hier, et celle de la Mobile ne nous apprend rien de nouveau.

Les personnes suivantes ont été élues, samedi dernier, par les Actionnaires, Directeurs de la BANQUE DU COMMERCE :

W. L. Robeson,	W. G. Hewes,
C. Génois,	C. De Blanc,
Wm. Bullitt,	L. B. Arcueil,
J. Lallande,	S. Spotts,
H. F. McKenna,	J. Baldwin,
Wm. M. Beale.	

La *Gazette de Baton-Rouge*, du 25 de ce mois, contient le paragraphe suivant :

"D'après la liste des décès contenue aujourd'hui dans notre feuille, il est aisé de voir que le choléra est loin d'avoir fait autant de notre ville d'aussi grands ravages qu'on veut bien le croire. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer les noms de quelques autres personnes qui ont été les victimes de ce terrible fléau ; tout ce que nous pouvons assurer c'est que depuis plus de quinze jours qu'il règne parmi nous, on peut compter tout au plus vingt cas de morts tant parmi la population blanche que parmi les esclaves. Un très grand nombre de personnes qui ont été attaquées sont maintenant convalescentes.

Rien n'indique mieux l'étonnante prospérité des contrées qui nous avoisinent, que l'accroissement rapide des établissemens qui bordent le golfe du Mexique. La plupart de ces établissemens, qui n'étaient naguère que des hameaux ou même des *campemens* de pêcheurs et de chasseurs, se sont accrus en peu d'années et ont acquis une importance à laquelle ils ne semblaient pas pouvoir prétendre sitôt. La Mobile a vu quintupler son commerce depuis la réunion des Florides ; Pensacola, à peine digne de remarque à l'époque de cette réunion, est devenu un dépôt naval (port militaire), et doit grandir incessamment en population et en richesse. Aujourd'hui c'est une autre de ces brigandes qui sort de l'oubli où elle était restée en quelque sorte plongée depuis les premiers établissemens qui s'y sont faits : Apalachicola, dont nous voulons parler, est devenu un port maritime d'où l'on expédie des navires pour l'Europe, un port qui aura bientôt une ligne de paquebots pour entretenir ses relations avec la grande cité de l'Atlantique, et qui, en attendant, possède une feuille commerciale hebdomadaire (l'*Advertiser*), qui fait connaître les mouvemens des navires entrant et sortant, et contient un nombre d'annonces de commerce. D'après cette feuille, du 1er. avril au 9 mai de cette année, il est entré dans le port d'Apalachicola 27 navires, bricks ou goélettes, et du 1er. avril au 4 mai il en a été expédié 20. En comparant cet état de choses avec ce qui se passait il y a dix ans, on peut hardiment en inférer que cette ville est destinée à un rapide avancement et à une grande prospérité.

Apalachicola est situé sur la rivière de ce nom, dont l'embouchure est à environ cent-quatre-vingts milles à l'est de celle de la St. Marks. Jusqu'ici on n'avait cru la navigation de l'Apalachicola possible que pour de petits navires, mais voici ce que dit à ce sujet le premier numéro de l'*Advertiser*, qui nous est parvenu par la malle de dimanche : "On verra par notre liste maritime que notre barre a été traversée par des navires beaucoup plus grands que ceux ne le pensait autrefois. Le navire *Elisha-Dennison*, sorti de ce port avec une cargaison de coton, tirait onze pieds et demi d'eau. Ce navire est de la capacité de trois-cent-soixante tonneaux, et il porte 1200 balles. C'est une preuve positive que les avantages de ce port pour le commerce n'avaient été jusqu'ici mal estimés."

Le même journal ajoute : "Nous apprenons que, la saison prochaine, il y aura entre ce port et New-York une ligne de paquebots ; on pense aussi que plusieurs navires chargeront du coton directement pour Liverpool."

Le *Lynchburg Virginian* dit que le véritable but des agitateurs (*nullifiers*) est de convoquer maintenant une nouvelle convention méridionale, premièrement, dans le but de créer un parti à Calhoun pour la présidence, et secondairement, de se séparer de l'union s'ils ne peuvent remporter leur premier objet. Nous ne doutons pas que ce ne soit là en effet l'état de la question. A présent que la Virginie est bientôt prête à tirer l'épée pour la Caroline méridionale, on sent s'aviver l'espoir que la puissance du gouvernement général pourra être réduite à un état de prostration par les mandats de l'autorité locale. En partant de la Virginie (ajoute la feuille à laquelle nous empruntons cet article) nous exceptons toujours, néanmoins, la partie de cet état qui est située à l'ouest des montagnes. Nulle part il n'y a plus de sentimens patriotiques et de dévouement à l'union que dans cet endroit. Mais la force relative de cette partie de la population dans la législature est trop peu considérable pour résister à celle des autres sections, où de dangereux principes ont poussé de profondes racines.

La *Gazette Littéraire* de Londres, dans son rapport sur une des dernières réunions de la Société Royale de littérature, parle de quelques découvertes des plus intéressantes faites récemment à Pompéia. Il paraît qu'un colonel Robinson, propriétaire aux environs de cette ancienne ville, s'occupant à fouiller un puits artésien tomba d'abord sur une source ressemblant aux eaux de Seidlitz, qui est déjà fort recherchée et qui a heureusement opéré plusieurs guérisons. Mais il s'ensuivit une découverte bien plus importante pour la science, une découverte qu'on attendait depuis bien long-temps, celle du *port de Pompéia* avec ses navires renversés sur le côté, et couverts et conservés depuis tant de siècles par la matière volcanique! On a trouvé environ trente mâts. Quelle mine de curiosité il reste encore à explorer un peu plus bas, pour satisfaire notre ardente soif de connaissance sur ces temps éloignés! On espère qu'il sera fourni des fonds pour pousser les fouilles un peu plus rapidement que par les procédés si longs et si impatientans qu'emploie le gouvernement napolitain.

Nous appelons l'attention du public sur la représentation qui aura lieu demain mercredi au théâtre d'Orléans, au bénéfice de M. LEON-AMEDEE. Les malheurs récents dont cet artiste a été frappé, autant que le talent et le zèle si rare dont il a fait preuve jusqu'ici, doivent lui mériter la bienveillance des habitants de la Nlle.-Orléans. La composition du spectacle est d'ailleurs fort remarquable; la *Laitière de Montfermeil*, vaudeville attendu depuis-temps, a obtenu en France un succès mérité ; et le *Concert à la Cour* est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus longuement. En outre, un amateur, doué d'un talent mimique fort peu commun, (nous pouvons l'assurer,) doit s'essayer, entre les deux pièces, dans quelques scènes grotesques qui promettent au parterre, voire même plus haut, une ample moisson de rire et de joyeuseté.

Un de nos abonnés nous a communiqué le traitement pour le choléra, d'un célèbre médecin de Philadelphie, qui a obtenu de très grand succès ; nous nous empressons de le donner à nos lecteurs :

Traitement pour le choléra.

Dans le cas où le malade aurait des vomissemens ou des évacuations, on l'un et l'autre, on lui fera prendre la dose ci-dessous, partagée en quatre parties et donnée d'heure en heure ou de deux heures en deux heures selon la gravité du cas :

24 grains Rhabarbe,
16 " Mercure doux,
1 " Sulfate de Morphine.

Le tout délayé dans une cuillérée d'eau froide, et deux lavements émolients dans les 24 heures. Pour boisson : eau de riz gommée froide, et de temps à autre une légère infusion de Camomille avec 8 ou 10 gouttes de Peppermint.

Pour frictions lorsqu'il y a crampes aux extrémités, prendre :

2 onces Onguent Mercuriel,
1 " Piment fort, pulvérisé,
1 " Poivre pulvérisé,
2 " Ail pulvérisé,

Amalgamer le tout ensemble dans deux livres d'huile de Poive. Cataplasmes de Mauves, Pulmes fenugrec et Farine de Maïs sur l'abdomen et l'estomac, renouvelés souvent.

Le remède ci-dessus est calculé pour un homme de fort tempérament et doit être modéré en raison de l'âge de la force des malades.

Pour un enfant de 12 ans : moitié.
Pour un enfant de 7 à 8 ans : un tiers.

(*Gaz. de Baton-Rouge*)

EXTERIEUR.

FRANCE.

PAR les mers.

—On parle de la création d'un nouveau grade dans la marine, afin de rendre plus complète la hiérarchie qui existe déjà entre les différens grades d'officiers de l'armée de terre et de mer. On ne connaîtrait plus en classe parmi les élèves et ces derniers, au bout de quatre ans, deviendraient lieutenans de corvette, ce qui équivaudrait au titre de sous-lieutenant. Leurs appointemens seraient de 1000 francs à terre, et à la mer ils jouiraient du cinquième en sus, en outre, du traitement de table d'officiers.

—L'adoption du projet de loi sur les sucres étant en émoi tout le département du Pas-de-Calais où la fabrication des sucres indigènes est une des plus importantes du pays. Ce département contient 38 fabriques, représentant un capital d'environ 3 millions. Elles cultivent environ 4 mille mesures de terre, et emploient plus de 6 mille ouvriers. Elles fabriquent plus de trois millions de livres de sucre, qui produisent près de 2 millions de francs. Le projet de loi adopté par la chambre des députés n'est pas représenté par celle des pairs, ces fabricans prétendent qu'ils feront rien de mieux à faire que de fermer leurs fabriques.

PARIS, 27 mars.

Dans notre numéro d'hier, nous avons publié quelques observations sur le budget du ministère de la guerre, qui sera présenté dans la seconde session. Nos lecteurs ne liront peut-être pas sans intérêts les détails suivans, que nous puisons à une source digne de foi :

Le conseil supérieur de santé ayant reconnu les bons effets qui ont été obtenus de l'usage de l'eau-de-vie, en 1832, prise pendant les fortes chaleurs pour mélanger avec l'eau qui sert à la boisson du soldat, a demandé d'en substituer définitivement l'usage à celui du vinaigre. M. le ministre de la guerre a compris au budjet de cette année une somme de 534,396 francs pour couvrir l'augmentation de dépense que ce changement doit occasionner.

M. le ministre de la guerre a fait un appel à l'industrie et au commerce, dans le but d'établir des communications périodiques par bateaux à vapeur, entre Alger et la France : Oran et Bone, en passant par Alger. Mais il n'a obtenu de soumissions que pour la ligne de Marseille à Alger. Les soumissions étant donc incomplètes et fort dispendieuses, on consulta le ministre de la marine qui déclara, après avoir examiné la question d'une manière approfondie, que la marine serait en mesure de charger elle-même du double service de correspondance à établir. Pour une dépense évaluée à 800,000 fr., la marine assurera le service avec exactitude et célérité.

L'état possède 10,198 pièces d'artillerie de bronze dont un certain nombre de modèles anciens ou de calibres supprimées : aussi n'en compte-t-on guère que 9,307 qui peuvent être employées pour l'armement des places, les équipages de campagne et de siège, M. le ministre de la guerre entend que le nombre devrait être de 14,994, en comprenant l'armement de Paris, Lyon, Suissons, et Vitry. Ce serait donc encore 3,617 pièces en bronze à demander aux fonderies.

Sur les 3,517 pièces en bronze demandées, Paris et Lyon en réclament 2,000 pour leur armement.

Des essais se font dans ce moment-ci pour arriver à remplacer l'artillerie en bronze, des places, par des pièces en fer.

Des dépôts au nombre de quinze, vont être organanisés dans le cours de 1833 et seront disposés à recevoir et à conserver pendant neuf mois, terme moyen, tous les chevaux de remonte de notre cavalerie.

Une nouvelle fixation du tarif élèvera les prix dans les proportions suivantes :

Pour le cheval de carabinier de 600 à 650.
idem de cuirassier de 570 à 630.
idem de dragon de 490 à 520.
idem de hussard et chas. de 380 à 430.

La dépense de fourniture d'habillement s'élève annuellement, d'après des renseignemens puisés à des sources certaines, pour les troupes à pied et par homme dans l'infanterie, à 11 fr. 77 cents ; dans l'artillerie, à 16 fr. 84 cents ; dans le génie, à 14 fr. 13 cents, et pour les troupes à cheval dans la cavalerie, à 18 fr. 8 cents, et dans l'artillerie à 20 fr. 93 cents.

(*L'Estafette.*)

HAVRE, 27 mars.

Le discours de M. Viennet semble avoir jeté l'alarme dans la presse opposante. L'opinion républicaine surtout s'en est irritée jusqu'à la fureur. C'est aujourd'hui, contre l'honorable député un déchaînement à faire peur. Qu'a pourtant dit M. Viennet qui n'eut été dix cent fois, et qui ne font déjà dans la conviction de tous les amis de la monarchie? M. Viennet a fait observer dans notre situation deux maux qui ne se révèlent qu'avec trop d'évidence: d'un côté, l'apparente idolence des défenseurs de l'ordre légal, de l'autre l'ardente et opiniâtre hostilité de l'esprit révolutionnaire. Ce sont là des faits sur lesquels le doute n'est guère permis en présence de tout ce que nous voyons. Mais, après avoir signalé le mal, M. Viennet a voulu indiquer le remède, et c'est ici qu'il fallait du courage pour s'élever au-dessus des clameurs qu'une opinion consciencieuse allait déchaîner. L'honorable député de l'Hérault, observant ce débordement de doctrines subversives, ces attaques sans cesse renaissantes qui menacent nos institutions, a cru voir la source du mal dans l'insuffisance de nos lois répressives ; et aussitôt l'Opposition de crier qu'on demandait la suspension de l'ordre légal. Qu'y a-t-il pourtant de commun entre la modification proposée dans nos lois pénales et l'abolition de la légalité? Sans partager entièrement l'opinion de M. Viennet sur l'efficacité qu'on peut attendre d'une plus grande sévérité répressive dans notre législation politique, nous n'en regardons pas moins comme un devoir de repousser hautement ce mélange de violente déclamations, d'injurps et d'insinuations perfides, à cette occasion, dirigées contre lui.

Nous ne pensons pas, avons-nous dit, que l'agravation des mesures répressives puisse contribuer beaucoup au triomphe des idées constitutionnelles et à l'extirpation des germes révolutionnaires qui travaillent encore le pays. S'il fallait ici démontrer notre opinion, nous n'aurions eu à rappeler l'issue de la plupart des procès politiques intentés depuis deux ans : il nous serait facile de conclure que ce n'est point par l'insuffisance de la loi, mais par l'indulgente douceur du jury que tant de poursuites sont demeurées sans résultat. Ajoutez aux rigueurs de la législation, rendez la même terrible, si vous voulez, vous n'aurez rien fait, si ce n'est d'en assurer l'inapplication complète et la prochaine désuétude. Ces peines ne seraient plus qu'un vain épouvantail avec lequel on ne tarderait pas à se familiariser. Il faudrait donc alors enlever au jury la connaissance des délits de la presse, et même des crimes politiques ; mais ce serait là une véritable contre-révolution dans notre gouvernement : ce serait la violation avouée de la Charte ; et parmi les hommes dévouées à la royauté nouvelle, nous ne pensons pas qu'il y en ait qui ne vissent un pareil état de choses avec la plus profonde douleur.

Il serait oiseux, du reste, de s'appesantir sur les calamités inséparables d'une contre-révolution purement hypothétique, et dont la pensée ne peut venir à personne, tant elle est impossible, tant elle serait incompatible avec la force générale des choses, et, pour ainsi dire, avec l'air que nous respirons. Nous n'en parlons ici que pour faire mieux discerner où réside la difficulté qu'on veut vaincre ; elle est dans l'esprit du jury, et non pas dans nos lois pénales. Que faire donc? Persister avec courage dans l'œuvre de conservation et de perfectionnement entreprise par la royauté de juillet, dans cette mission bienfaisante qui doit rendre notre gouvernement de plus en plus populaire ; résister vigoureusement à la turbulence des partis, tout en déférant aux vœux de l'opinion nationale, tout en se conformant aux véritables volontés du pays ; en un mot, puisque c'est la conscience publique qui, par le jury, applique les rigueurs de la loi, s'appuyer sur la conscience publique, la prendre pour auxiliaire et compter sur l'impartialité énergique avec laquelle elle défendra ce régime de loyauté où c'est elle qui tient le sceptre, et qu'on ne peut attaquer sans qu'elle se sente menacée dans ses droits.

Au demeurant, loin de nous plaindre de l'esprit de douceur qui a dicté des verdicts d'acquittement dans tant de procès dont la peine capitale pouvait être le dénouement, nous avons peut-être lieu de nous féliciter de la modération qu'ils attestent dans la population contemporaine : il s'en faut pourtant que cette population ait manqué d'énergie lorsqu'il s'est agi de repousser les armes à la main l'audace des factions. Il faut voir dans l'indulgence du jury, non pas une funeste indifférence pour le maintien de nos institutions, mais bien cette sécurité qu'elles commencent à répandre sur notre avenir et qui les juge inébranlables au milieu des atteintes qu'on essaie de leur porter. Pour nous, c'est ainsi que nous apprécions la situation morale des esprits, et nous sommes convaincus qu'une politique sage et nationale peut assez compter sur l'équité de l'opinion publique pour voir le présent sans regret et l'avenir sans alarmes.

(*L'Estafette, journal ministériel.*)

ESPAGNE.

CADIX 3 avril 1833.

Le parti carliste vient de triompher du parti de la Reine. Le Roi, fidèle à sa conduite despotique et vacillante, après avoir exilé son frère don Carlos, vient de renvoyer de son conseil les trois ministres libéraux qui soutenaient le parti de la réforme. Par une ordonnance du Roi du 25 mars, les trois ministres Pineo, Pidro et Ulloa sont remplacés par don Juan Gualberto Gonzales, don Antonio Martinez et don Jose de la Cruz.

Le surintendant-général de la police, San Martin, qui par son énergie et sa loyauté venait de sauver le Roi et sa famille par la découverte de la conspiration apostolique qui devait éclater le 19 mars, pour prix de ses services, fut destitué le même jour 25 mars, exilé de la cour et envoyé à Badajos comme prisonnier d'Etat; il fut enlevé de sa maison au milieu de la nuit par un piquet de cavalerie. Telle est la récompense des tyrans.

L'infant don Carlos, l'infant don Sébastien et la princesse de Beira sont arrivées le 22 mars à Ielbas en Portugal.

Une circulaire adressée aux capitaines généraux des provinces recommande d'observer tous les mouvemens et toutes les actions des carlistes et des libéraux. Le ruf déclare qu'il n'a besoin ni des uns ni des autres, il donne aux autorités des pouvoirs illimités pour infliger toutes les peines, même la mort, quand elles craindront que la tranquillité publique ne soit menacée, ne fut ce le moindre soupçon.

Le comte Pabonrostro et trois autres gentilhommes de la chambre ont été exilés le 25 mars pour avoir manifesté leur opinion sur la nécessité de la convocation des Cortès.

Les libéraux qui se sont rendus en Espagne sur la foi du décret d'amnistie ont été dupes de la perfidie du Roi; il n'est pas probable, cependant, qu'il en laissent exercer chez eux de semblables ravages.

Le marquis de Casa Irujo, qui était secrétaire du conseil des ministres, est nommé ministre aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord en remplacement de don Francisco de Tacon.

"Les amis et parens de feu [illegible] IVAN, décédé hier à une heure, ont l'honneur de l'informer à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à 9 heures. Son corps est exposé rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. De la part de ses amis.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Aimable-Marie, Fabre, Bordeaux, P. R. & O. Sorbé
Brick Roque, Seaver, Marseille, J A Merle & Co.
Goël. Dorchester, Salvi, Vera-Cruz, S Cucullu.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pilot, ayant mis en mer les navires John Linton et Carolinian, et la goël. Volandora—il a amené dans le port la goël. Jane.
Brick Aspasia, Greenocker, de Charleston.
Bateau à vapeur Arkansas, Thompson, de Fort Gibson.
Bateau à vapeur Louisiana, Ryon, de Louisville—il rapporte qu'il y avait deux brasses et demie d'eau dans l'Ohio et que cette rivière continuait à monter.

TIRAGE OFFICIEL DE LA LOTERIE DE UNION CANAL, 8me. classe.—58, 35, 10, 48, 29, 59, 9, 37, 58. 28 mai

LOTERIE DE UNION CANAL.—8me. classe. 51, 40, 37, 15, 53, 47, 10, 57, 61, 7. 28 mai

LOTERIE DE NEW-YORK, 6me. classe, 15, 38, 39, 53, 22, 36, 10, 39, 5, 9. 28 mai

LOTERIE DE NEW-YORK, (2me. classe extra, 56, 30, 13, 54, 18, 23, 53, 60, 9, 35. 28 mai

13ME. CLASSE extra, loterie de New-York, le tirage a eu lieu le 15 mai,—20,000, 10,000, 5,000, 4,000—billet 5 piastres, 66 numéros, 10 ballots.
Le tirage officiel sera connu vers le 31 mai.
S. J. SYLVESTER, Mobile (Alabama,)
28 mai YATES & M'INTYRE, directeurs.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—Succession de feu George Wilson Woodman.—Mercredi, 5 juin 1833, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente au domicile de feu G. W. Woodman, faubourg Lafayette à l'encoignure des rues Chippawa et Joséphine, les effets mobiliers délaissés par le défunt.
Conditions : Comptant.
28 mai—8 J. M. HARANG, juge.

LA société qui existait entre les soussignés, sous la raison de *John G. Stevenson & Co.*, est aujourd'hui dissoute de consentement mutuel. John G. Stevenson reste chargé de la liquidation des affaires de la société.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1833.
JOHN G. STEVENSON.
28 mai—3 PATRICK McCARTHY.

LE soussigné étant sur le point de partir pour France, a l'honneur d'informer les messieurs et dames de cette ville qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance, que dans l'intention où il est, de rapporter de Paris un assortiment complet et d'un nouveau genre, de joaillerie, orfèvrerie, bijouterie et toute espèce de marchandises de goût et de fantaisie, il vendra aux prix les plus modérés jusqu'au jour de son départ, les marchandises qu'il a actuellement en magasin.
J. ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.
P. S. Il se chargera de toute espèce de commission pour Paris. 28 mai.

4 CABLES en fer et 75 caisses ferblanc, en débarquement du navire Natchez de Liverpool, et à vendre par
28 mai BENJ. BOOTH & Co.

BOUTEILLES à vin et à bière, en magasin et à vendre par
28 mai BENJ. BOOTH & Co.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
28 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi 10 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, plusieurs barriques et caisses de vin, boites de cigarres et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour.
28 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5,50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 45 onces de pain pour un escalin. 27 mai

DEMANDE de deux jeunes garçons de couleur pour apprentis à l'état de forgeron, agés de 15 à 17 ans, s'adresser à Charles N. Swaim, à la forge de la rue Fouchier, près des fonderies. 27 mai.—3

LA soussignée prévient le public de ne pas payer aucun compte qui pourrait être présenté par M. John Beachanan, pour le compte de Mr. W. H. Taylor, vu qu'il n'en a aucune autorisation. EUGENIE TAYLOR,
27 mai—6 rue St. Louis, No. 10.

AVIS.—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Thomas Caldwell sont requises de les présenter à la soussignée, pour en obtenir le règlement ; et celles auxquelles la succession peut devoir sont également requises d'avoir à payer immédiatement à la soussignée.
27 mai—6,3ps L. A. CALDWELL.

COUR DES PREUVES.—*Paroisse Jefferson.*—Succession de feu Cyrille Arnoult.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Cyrille Arnoult et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles les compte rendu par Raphaël Toledano, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour,
27 mai—4 J. M. HARANG, juge.

ON A BESOIN de quelques femmes pour faire la cuisine, laver le linge et faire les autres travaux de ménage. S'adresser au bureau d'informations, rue St-Louis, No. 10. 27 mai

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de la goëlette Hesperus, venant de la Havane, 80 caisses sucre blanc de première qualité. P. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses les articles suivans, en débarquement du brick Venus, de Marseille :
100 caisses Liqueurs superfines :
30 " Absinthe de Neuchâtel,
100 " Eau-de-Fleurs d'Oranges ;
35 " Corbeilles Figues.
F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, à des conditions avantageuses :
150 paniers Guignolet de première qualité,
80 barriques Vin de Bordeaux, de qualités assorties,
200 caisses dito dito
300 milliers Bouchons,
100 barils Rum des Attakapas,
100 caisses Blanc de baleine, Nos. 4, 5 et 6,
200 dito Amidon,
300 dito Savon de la marque *James Blake & Co.*
300 dito Chandelles de suif, dito
1000 rames Papier gris. F. H. PETITPAIN,
27 mai encoignure Chartres et Toulouse.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Charles Rind Oger vs. ses créanciers et les créanciers de la ci-devant société Oger & Co.*—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le samedi 8 de juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et celles de Oger & Co. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
27 mai—3 FRED. BUISSON, dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,—25 mai 1833.—*Dans l'affaire de Holdridge & Murray contre ses créanciers.*—Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau de distribution présenté par A. M. Buchanan, syndic des créanciers de l'insolvable, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire d'ici à dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué, les fonds distribués en conséquence, et le syndic déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la cour.
27 mai—3 F. BUISSON, dép. greffier

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
18 mai P. J. TRIGOU.

LES personnes ayant des réclamations à la succession de ten Martin Fierdebras, sont par le présent notifiées d'en faire connaître, et de présenter leurs réclamations respectives, et les titres par lesquels elles sont établies, et toutes personnes devant à la dite succession, de quelque manière que ce soit, d'en payer le montant à l'un des soussignés, si elles veulent éviter des frais.
E. B. RYON, exécuteur test.
JOHN GILBERTSON, avocat.
16 mai—10 rue St. Anne, No. 59.

BANQUE DU COMMERCE DE LA N.-ORLEANS.
Bureau du contrôle, 14 mai 1833.

LA somme de 30,000 piastres ayant actuellement été payée aux commissaires de la banque du Commerce de la Nlle.-Orléans, avis est donné que les présentes donné (selon la 3me. section de la charte) qu'une élection de 11 directeurs, aura lieu à leur bureau, rue Royale, No. 71, samedi le 25 mai courant, entre les heures de 1 après-midi.
Par ordre des commissaires. ROBERT G. DIXON,
14 mai—11 Caissier.

Amusements.

Théâtre d'Orléans.

MERCREDI, 29 MAI 1833.
Au bénéfice de M. Léon Amédée.

Une 1ère. représentation de la
LA LAITIERE DE MONTFERMEIL,
Comédie-vaudeville en 5 années, imitée du roman de Paul de Kock, par M. Brazier et Rene Peinn.
Suivi d'une 1ère. représentation de la reprise de
Le Concert à la Cour,
Opéra comique en un acte, de M. Scribe, musique de M. Auber.
Le spectacle sera terminé par
Une dernière représentation des Exercices de
LA FAMILLE RAVEL,
Entre les deux pièces, UN AMATEUR essaiera (pour cette soirée seulement) quelques scènes mimiques
DU MUSEE GROTESQUE,
Entre autres celle où il fera figurer le facetieux personnage de M. MAYEUX.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Carrière & Borduzat ont présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Choate, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
27 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Mme. Elizabeth Proffit, veuve de Charles Patton, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par Richard O. Pritchard, exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
27 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 8 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Dauphine, entre les rues de la Douane et Bienville, une quantité de pierres de banquette, pierres plates, meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu John C. Wallace.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
27 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

$30 DE RECOMPENSE.

JEANNE BUTLER ou ROSINE, griffonne, âgée d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds anglais; elle a trois marques noires sur l'une des joues, nez pointu, un petit bouton sur l'une des paupières, petits pieds, petites mains, ne parlant qu'anglais et avec beaucoup de vivacité. Lorsqu'elle s'est absentée elle était sans souliers et portait une robe de cotonnade bleue et un tablier de guingham rayé jaune; elle avait sur la tête un mouchoir à larges raies rouges et blanches.
Elle est partie mardi matin, avec sa fille, âgée de 11 mois, jolie, presque blanche, yeux bleus, cheveux blonds ; elle portait une robe jaune et un tablier blanc.
Les trente piastres seront données à quiconque ramènera la mère et l'enfant au bureau de cette feuille.
Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 20 mai—

LE JARDIN DES DAMES.
Etablissement de Glaces, Crèmes et rafraichissements en tous genres, situé rue Condé, No. 93 ; ouvrira dimanche prochain, 26 du courant.

LES soussignés n'ont rien négligé pour donner à ce lieu tous les agrémens qui peuvent leur attirer la bienveillance du public ; on y a formé des tonnelles en treillage à l'instar du nord, où pourront être reçues les familles qui voudront bien les honorer de leur présence. Jaloux de mériter en tout cette confiance, ils mettront tout leur zèle au maintien de l'ordre et à l'exécution d'un service prompt.
Afin d'éviter quelques abus que chacun sera à même de juger, l'entrée se fera par le moyen d'une contre-marque que l'on paiera un escalin et qui sera reçue en paiement pour la même somme, les enfants au-dessous de dix ans et les domestiques ne paieront rien. Musique et illumination.
25 mai—3 N. CHATELLIER & BONNE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

ON désirerait avoir un armurier à l'arsenal; pour plus amples informations, s'adresser à l'adjudant-général.
25 mai FRANCOIS GAIENNE.

TRAITES SUR L'ANGLETERRE, à vendre par
25 mai B. BOOTH & Co.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Thomas Walsh a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle des héritiers absens de feu Anne Graham West, veuve de feu William West—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
25 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens.*—Samedi, 25 mai 1833, à dix heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Antoine Dallon, faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien, une quantité de bois de charpente, planches et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.
Conditions de la vente comptant.
Par ordre de la cour
23 av. W. F. C. DUPLESSIS, register.

AVIS.—Les actionnaires de la banque de l'état de la Louisiane, sont par le présent notifiés que leur assemblée ajournée le 18 de ce mois qui avait pour objet de prendre en considération les mesures convenables aux dispositions de l'acte de la législature qui incorpore la Société d'Agriculture de la Louisiane, approuvé le 29 mars 1833, aura lieu à la dite banque, samedi prochain, à 4 heures après-midi. On espère que les actionnaires ou leurs représentants ne manqueront pas de se présenter au jour et à l'heure susdite. Par ordre,
25 mai—3 LUCIUS C. DUNCAN, secrétaire.

DOMESTIQUE.

ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préférerait un mulâtre, s'adresser à
Mr. GRANET, rue Royale,
21 mai au coin de la rue St. Philippe

AVIS.—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de S. W. Oakey & Co., est dissoute ; S. W. Oakey est autorisé à régler les affaires de la dite société. Il continue les affaires à la Nouvelle-Orléans pour son propre compte.
S. W. OAKEY.
P. R. STARR, par son représentant S. W. Oakey.
23 mai—10

EN débarquement du navire la Jeune Gabrielle, venant de Bordeaux, 40 Larriques vin rouge vieux, bonne qualité, à vendre par
20 mai J. B. & F. LABATUT.

100 barriques SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, et à vendre par
20 mai GRAY, DURRIVE & Co. 38, Nlle. Levée

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 35 barils graines de lin fraiche.
4 mai H. BONNABEL & FRERE.

QUARTIER-GENERAL, 1ERE. DIVISION,
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1833.
ORDRE

LE colonel J. W. JUSTAMOND ayant été dûement élu au grade de Brigadier Général de la 1ère. brigade de la milice de la Louisiane, devra être obéi et respecté en conséquence.
11 mai PIERRE LACOSTE, maj. général.

AVIS.—A. L. PLOUGH, *Dentiste*, continuera sa profession durant l'été, à sa résidence, rue St. Charles, No. 7, trois portes après la rue du Canal.
14 mai—4

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Isaac Baldwin sont priées de les présenter, et ceux qui lui doivent sont aussi priés de solder leur compte. ELIZA BALDWIN, exécutrice.
14 mai—10 T. H. MADOX, exécuteur.

A LOUER.—La maison située rue du Camp, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement, s'adresser à
13 mai I. OGDEN & CO.

SANGSUES reçues de Nantes, par la Cécilia et à vendre par DUCONGE & PEYCHAUD,
11 mai rue de Chartres, No. 89.

2000 LIVRES Orge Perlé, bien frais et en barils bien conditionnés, en débarquement et à vendre par DUCONGE et PEYCHAUD,
11 mai rue de Chartres, No. 89.

SEL DES ILES TURQUES en vente—La cargaison entière du brick Général Grant consistant en 2,500 boisseaux. S'adresser à
THOMSON et GRANT
10 mai rue de la Levée No. 61

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.